

Département de l'Allier

République Française



**Mairie de
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015

Document affiché à l'Hôtel de Ville le
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

ACTES

L'an deux mille quinze, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire – à la suite de la convocation faite par ce dernier le 02 décembre 2015.

Présents :	Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Nicole POLIGNY, Sandra MONZANI, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjoint, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Bernard DELAVAUULT, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Muriel DESHAYES, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.
Excusés :	Monsieur Emmanuel FERRAND qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON Monsieur Roger VOLAT qui a donné pouvoir à Monsieur Christophe GIRAUD Madame Christine BURKHARDT qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Madame Sandra MONZANI Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT
Absents :	Madame Françoise DE GARDELLE Monsieur Eric CLEMENT
Quorum :	Vingt Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.
Secrétaire :	Madame Estelle GAZET.

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il rend compte des décisions prises par lui dans le cadre de la délégation d'attributions consentie par le Conseil Municipal.

Il propose de procéder l'adoption du procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2015, ce qui est fait à l'unanimité.

Acte :	Délibération n° 01 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB01) : Domaine – Acquisition des anciens bâtiments de la STAR
Objet :	3.1 Acquisitions

Considérant que cette emprise foncière offre des possibilités intéressantes d'extension et d'accès du Centre technique municipal, et par 21 voix contre 4, le Conseil Municipal autorise l'usage du droit de préemption instauré sur ce secteur pour acquérir, au prix de 37.500,00 € + 4.500,00 € d'honoraires de négociation, la propriété sise rue des Guénégauds appartenant à Monsieur et Madame GUASTUCCI sous les références AN 195 et AN 196 pour une surface totale de 1.336 m².

Acte :	Délibération n° 02 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB02) : Domaine – Cession de terrains à GALVA UNION
Objet :	3.2 Aliénations

La Commune reste propriétaire.

Dans un souci de cohérence foncière et pour pérenniser l'implantation industrielle du site, le Conseil Municipal unanime autorise la vente au groupe GALVA UNION au prix global de 50.000 € des terrains cadastrés correspondant respectivement à l'emprise de la portion déclassée de l'ancienne Voie communale n° 2 dite « Route de Rachailier » et à celle de l'embranchement ferroviaire traversant l'usine GALVA ECLAIR et aujourd'hui désaffecté.

Acte :	Délibération n° 03 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB03) : Personnel – Régime indemnitaire
Objet :	4.5 Régime indemnitaire

Vu les Décrets n° 2014-513 du 20 mai 2014 et 2015-661 du 10 juin 2015 portant création de l'Indemnité de fonctions, de sujétion, d'expertise et d'engagement professionnel (IFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat, ainsi que les arrêtés pris pour leur application, et considérant que ce nouveau régime indemnitaire destiné à remplacer celui en vigueur pour la Fonction Publique Territoriale est transposable au 01 janvier 2016, le Conseil Municipal unanime, statuant après avis favorable du Comité technique, décide de refonder sur les nouvelles bases réglementaires le régime indemnitaire des agents municipaux et en arrête les modalités.

Acte :	Délibération n° 04 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB04) : Personnel – Prime d'intéressement pour la Régie d'hôtellerie de plein air et de loisirs
Objet :	4.5 Régime indemnitaire

Considérant l'intérêt de récompenser le personnel communal affecté de manière permanente à l'accueil et à la gestion des activités de la Régie d'hôtellerie de plein air et de loisirs, l'assemblée unanime décide la création d'une prime d'intéressement versée annuellement et plafonnée à 1.500,00 € bruts dont le ou les montant(s) individuel(s) seront arrêtés à chaque versement par le Maire.

Acte :	Délibération n° 05 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB05) : Personnel – Recrutement et indemnisation des agents recenseurs (campagne 2016)
Objet :	4.5 Régime indemnitaire

Considérant qu'en application des dispositions de la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 et du Décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 modifié organisant les nouvelles modalités de recensement de la population, la Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule est dans l'obligation de conduire une campagne de recensement de sa population début 2016, le Conseil Municipal arrêté à l'unanimité les différents taux bruts d'indemnisation des agents recenseurs dont il autorise par ailleurs le recrutement.

Acte :	Délibération n° 06 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB06) : Intercommunalité – Avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale
Objet :	5.7 Intercommunalité

Vu le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet de l'Allier le 06 octobre 2015, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal unanime se déclare favorable à la fusion de la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois avec celle du Bassin de Gannat et de Sioule, celle de Colettes Sioule et Bouble, et celle de Varennes Forterre et à l'adjonction à ce nouvel ensemble intercommunal des Communes périphériques afin d'obtenir un territoire rural homogène et cohérent correspondant aux réalités de vie et aux réalités économiques.

Acte :	Délibération n° 07 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB07) : Sécurité civile – Installation et raccordement de sirènes au Système d'alerte et d'information des populations (SAIP)
Objet :	6.5 Actes pris au nom de l'Etat et soumis au contrôle hiérarchique

L'assemblée communale unanime autorise la signature d'un projet de convention fixant les obligations des différents acteurs pour le raccordement et l'entretien de la sirène d'alerte implantée sur le château d'eau de la route de Chantelle afin d'assurer le bon fonctionnement de l'alerte et de l'information des populations.

Acte :	Délibération n° 08 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB08) : Finances – Décision modificative n° 3 du Budget général
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 21 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 3 du Budget général qui s'équilibre à 367.495,65 € en investissement et 7.200,00 € en fonctionnement et prévoit notamment les écritures nécessaires par rapport aux ajustements de fin d'exercice ainsi que certaines régularisations d'amortissements demandées par la Trésorière.

Acte :	Délibération n° 09 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB09) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Baux commerciaux »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 21 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Baux commerciaux » qui s'équilibre à 1.052,66 € en investissement et 0,00 € en fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 10 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB10) : Finances – Décision modificative n° 2 du Budget annexe de la Régie d'hôtellerie de plein air et de loisirs
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 21 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 2 du Budget annexe de la Régie d'hôtellerie de plein air et de loisirs qui s'équilibre à 28.000,00 € en fonctionnement et prévoit notamment les écritures nécessaires par rapport aux ajustements de fin d'exercice.

Acte :	Délibération n° 11 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB11) : Finances – Fixation des durées d'amortissements des biens figurant à l'actif
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Vu sa délibération n° 14 du 19 décembre 2006 et afin de faciliter les écritures comptables correspondantes, le Conseil Municipal unanime décide des durées d'amortissement pour les biens entrés à l'actif communal à compter de l'exercice 2015 pour le Budget général.

Acte :	Délibération n° 12 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB12) : Vie associative – Attribution de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Dans le cadre du projet pédagogique Comenius, l'assemblée unanime décide de reverser des subventions de 3.600,00 € au titre des aides exceptionnelles aux Coopérative scolaire F.Dolto et Coopérative scolaire M.Berthelot.

Acte :	Délibération n° 13 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB13) : Déplacements du personnel et des élus – Remboursement de frais
Objet :	7.10 Divers

Considérant l'intérêt pour la collectivité des missions concernées, le Conseil Municipal unanime autorise le remboursement aux intéressés des dépenses supportées à l'occasion de déplacements des personnels pour un montant total de 54,00 €.

Acte :	Délibération n° 14 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB14) : Finances – Décision modificative n° 2 du Budget annexe « Lotissements »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

A l'unanimité, est adoptée la Décision modificative n° 2 du Budget annexe « Lotissements » qui s'équilibre à 171.399,03 € en investissement et en fonctionnement et prévoit les crédits nécessaires aux écritures de stock de fin d'exercice.

Acte :	Délibération n° 15 du 10 décembre 2015 (20151210_1DB15) : Natura 2000 - Modification du périmètre
Objet :	8.8 Environnement

Après en avoir débattu et considérant les contraintes supplémentaires induites, le Conseil Municipal, par 21 voix contre 4, se prononce contre le projet d'extension du périmètre Natura 2000 ZSC « Val d'Allier Nord » retenu par le Comité de pilotage lors de sa réunion du 10 décembre 2014 avec notamment pour objectif d'asseoir celui-ci sur des limites cadastrales tout en améliorant la cohérence écologique des périmètres.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 10 décembre 2015
par le Maire soussigné,

Bernard COLUON

